

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIERE
Rue Comfart, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

43, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RUE ET DÉPARTEMENT LITTÉRATURE
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI

Le Blocus du Dahomey.
Le Crime de Gomborgue.
L'empoisonnement du Mans.
Le Procès de Ravachol.
Démision du Conseil municipal d'Orléans.

N.-D. DE L'USINE

S'en va-t-en guerre

Au moment où nous racontions, avant-hier, les hauts faits de Notre-Dame de l'Usine, tous les journaux réactionnaires de la région protestaient bruyamment contre cette nouvelle calomnie de la presse et du parti républicain. De telle sorte qu'après avoir ouvert l'*Echo* et le *Nouveliste*, par exemple, le lecteur devait forcément se demander avec anxiété : Qui trompe-t-on ici, — ou est le vrai, ou est le faux, — révèle-t-on le fonctionnement d'une formidable et illégale association cléricale ou dénature-t-on à plaisir la portée philanthropique d'une œuvre absolument licite ?

Je suppose que ceux à qui le débat de la Chambre n'aurait pas paru d'une clarté suffisante, ne douteront plus de l'existence du syndicat de Notre-Dame de l'Usine, après la démonstration topique qu'il vient d'en donner lui-même.

Pendant que MM. Moreau et Dron développaient à la tribune de la Chambre leur interpellation sur les faits et gestes du syndicat en question, le *Progrès du Nord* recevait assignation de la part de 155 *disainiers* de la même Notre-Dame de l'Usine à comparaître devant le tribunal correctionnel pour délit de diffamation et d'injure.

Il faut dire que notre confrère de Lille avait le premier attaché le grelot à ce syndicat politico-religieux qui travaillait sans bruit, et le grelot avait sonné comme une cloche. Il avait montré la pression du syndicat sur la conscience des ouvriers, l'installation des chapelles et des confessionnaux dans les usines, il avait surtout posé cette question si simple : « Un syndicat administré par des ecclésiastiques est-il conforme aux prescriptions de la loi de 1834 ? » Les meneurs de la réaction cléricale ont voulu essayer de couper court à une polémique qui n'est pas sans les gêner vivement et voilà pourquoi notre confrère est assigné devant le tribunal correctionnel pour délit de diffamation et d'injure !

Mais à l'heure même où se présentait le mandataire des 155 *disainiers* avec son papier timbré, MM. Moreau et Dron montaient à la tribune de la Chambre portant aussi leurs papiers... Le syndicat n'avait pas prévu cette coïncidence absolument providentielle. La Chambre venait à une immense majorité l'ordre du jour que l'on sait, invitant le gouvernement à former les chapelles illégales, les oratoires clandestins et à dissoudre les syndicats si peu respectueux des lois, M. le garde des sceaux, sans attendre l'ordre du jour, donnait spontanément à la Chambre l'assurance que les abus seraient réprimés.

Les cent cinquante-cinq *disainiers* du syndicat illégal doivent être aujourd'hui passablement embarrassés des suites de leur démarche.

Qu'est-ce que c'est d'ailleurs, que ces 155 *disainiers* ? Que représentent-ils ? Au nom de qui agissent-ils ? Les *disainiers* de Notre-Dame de l'Usine constituent-ils une personne légale, capable de mettre en mouvement la justice du pays ? La *Vraie France* les désignait

de ce nom collectif et impersonnel, annonçant qu'ils vont répondre « aux men-songes des journaux, reproduits avec tant de complaisance et de sottise par les députés qui ont fait l'interpellation ».

Ainsi, c'est une réponse à l'ordre du jour de la Chambre et aux déclarations de garde des sceaux que le syndicat de Notre-Dame de l'Usine se propose de porter devant le tribunal correctionnel, et le syndicat, qui ne doute de rien, compte absolument que le ministre de la justice sera condamné à Lille.

Le plus important journal catholique du Nord, la *Dépêche-Nouveliste*, ne parle pas cependant comme la *Vraie France*. Elle était, il y a quelques mois, animée d'une fureur révolutionnaire épouvantable, elle est aujourd'hui d'une douceur constitutionnelle tout à fait évangélique. Et que dit la *Dépêche* ? Elle dit que les documents lus à la tribune de la Chambre ont été pour elle-même une révélation et que les moyens employés par les propagateurs de l'œuvre de Notre-Dame de l'Usine ne sont pas admissibles.

« Sans doute les patrons chrétiens doivent empêcher que leurs usines ne deviennent des mauvais lieux... mais de là à transformer leurs ateliers en des annexes de couvent, il y a loin... » Le journal catholique finit par déclarer que tous ces religieux usurpent des fonctions qui appartiennent aux curés et que ces chapelles d'usines et de filatures font grand tort à la paroisse ! Cette note est claire : c'est le curé qui se plaint de la concurrence du Père jésuite. Cela s'est vu souvent dans le Nord et ailleurs.

Car il ne faut pas seulement regarder au Nord. On le disait très justement à la Chambre, l'autre jour, et nous l'écrivions nous-même à cette place : ce qui se passe dans le Nord se passe dans le Midi et se passe aussi chez nous. L'effort sera considérable et général jusqu'aux prochaines élections. Et alors, qu'ils tiennent pour l'oratoire ou qu'ils tiennent pour la paroisse, tous les journaux cléricaux marcheront sous la même bannière contre la République.

C'est ce qu'ils ont d'ailleurs toujours fait.

LA POLITIQUE

Je vous avais déjà dit un mot, il y a huit jours, de l'interpellation que projette M. Cousset. Toute la presse, à cette heure, dit son mot sur cette fantaisie d'un homme, très honnête, à coup sûr, mais encore plus naïf ; — et l'opinion générale est exactement celle qu'au premier moment nous avions exposée. M. Cousset va demander au gouvernement de ne tenir désormais aucun compte des sollicitations ni des sollicitateurs, de résister à la pression des sénateurs et des députés en faveur de ceux qu'ils protègent, de considérer comme de nulle valeur les recommandations et les apostilles de toute sorte.

Certes, M. Cousset a mille fois raison et nous ne pouvons que rendre de nouveau hommage au but honorable qu'il poursuit ; mais le moyen de l'atteindre ?

Il n'est ni le premier, ni le seul qui ait protesté contre ce qui se passe dans tous les lieux où se distribuent les places,

dido Rodriguez, le métis soudoyé par l'agent Richter, de la maison Woller et Brohm, de Hambourg, s'y opposèrent, rappelant que le roi du Dahomey ne doit pas entendre le bruit de la mer sous peine de perdre sa puissance.

Poussé par l'Allemagne, Behanzin cherche à gagner du temps.

Le 6 juin, toutes les routes menant à Whydah, Abomey, Godomey, étaient gardées par 20,000 guerriers et 4,000 amazones en majorité armées de fusils Remington et Mauser.

Le 28 mai, les voiliers anglais *Auchland* et *Formby* ont débarqué à Lagos 400 tonnes de poudre, 3,000 fusils, 4 canons et 200,000 cartouches importés par la maison Woller-Brohm, dont le siège principal est à Grand-Popo et qui possède des comptoirs d'Abomey à Whydah.

Le débarquement s'est effectué au grand jour et l'agent Richter donna même aux Dahoméens quelques leçons de tir.

Une autre maison allemande, la maison Gedelt, agit de même. Toutes deux faisaient la traite des esclaves, qui étaient livrés aux Belges, aux Allemands et aux Anglais en échange d'armes remises à Behanzin.

Enfin la maison Traugott et Sollner, dont l'agent général Egger est notre plus redoutable ennemi sur la côte, s'entend avec les précédents pour soulever les Dahoméens afin d'occuper le pays, très fertile, et de l'ajouter à leurs possessions du Togo.

La confiance règne autour du colonel Dodds, et l'on espère le voir en finir avec Behanzin, qui sera empoisonné par ses féticheurs le jour de sa défaite.

ARRESTATION D'UN ANARCHISTE

Paris, 18 juin.

Ce matin, à la première heure, les agents des brigades de recherches ont arrêté à son domicile, rue Fontaines-du-Temple, un individu connu sous le nom de Mascara, ouvrier menuisier, âgé de 35 ans.

Cet individu, réputé pour ses opinions anarchistes était ami de Bricou et avait avec lui des relations étroites et assidues; aussi est-ce à la suite de l'interrogatoire de la femme Bricou qui a dû le désigner comme le camarade de son mari, que le juge Athalin a décerné contre lui un mandat d'amener.

Ledit Mascara, dont on ne sait pas au juste le véritable nom s'est laissé arrêter sans résistance. L'anarchiste Bricou a été amené aujourd'hui du Havre à Paris.

Paris, 14 juin.

Il est impossible d'avoir au parquet des renseignements sur l'affaire Bricou, ou sur le nouvel individu arrêté ce matin. Soit que la justice suive une bonne piste, et que l'on craigne que la moindre indiscrétion nuise au résultat espéré, soit que malgré tous les efforts, on n'ait pas obtenu les résultats espérés, on se renferme dans un mystère absolu.

L'anarchiste Mascara, de son vrai nom Sentence, a été interrogé cette après-midi. Il est resté, si nous en croyons quelques renseignements qu'on nous a pu obtenir, parfaitement calme, avançant ses relations avec Bricou, niant être pour quoi que ce soit dans l'explosion du restaurant Vêry.

L'interrogatoire aurait été relativement court. Les renseignements recueillis sur lui ne sont pas défavorables; il travaillait assidûment et rien de compromettant n'a été trouvé chez lui que quelques numéros du *Père Peinard* et quelques brochures anarchistes. On ne sait toujours pas s'il est simplement inculpé dans le vol de Soisy-sous-Etiolles ou s'il est prévenu dans l'affaire du boulevard Magenta.

Dépêches Diverses

SUICIDE DU BARON D'ARTIGUES

Paris, 18 juin.

Un ancien préfet, le baron Paul d'Artigues, qui comptait de nombreuses parentés et de grandes sympathies dans la société parisienne, s'est tué hier dans son hôtel de la rue d'Offémont.

Le baron d'Artigues avait décidé de quitter cet hôtel; les meubles en avaient été enlevés il y a quelques semaines et un écriteau placé à l'extérieur indiquait que l'immeuble était à vendre.

Hier cependant, à deux heures et demie, le baron se faisait ouvrir la porte et pénétrait dans une grande salle où, rez-de-chaussée, on se trouvait une alcôve avec un lit de camp.

Quelques secondes après, une détonation retentissait; une domestique accourait et trouvait M. d'Artigues étendu sur le dos, près

de l'alcôve, la tête appuyée contre le mur, un revolver dans la main droite.

La balle ayant traversé le cœur, la mort a été instantanée.

Le commissaire de police a trouvé dans les vêtements du baron une lettre destinée à sa famille, en ce moment absente de Paris.

LES CAMBRIOLEURS A PARIS

Depuis le commencement d'avril dernier, le diable, le onzième et le vingtième arrondissements étaient le théâtre des exploits de nombreux cambrioleurs; tous les jours des vols étaient signalés aux commissaires de ces arrondissements.

On vient enfin de mettre la main sur vingt-sept d'entre eux.

L'AFFAIRE REYNIER

Toulon, 18 juin.

Le procès en diffamation intenté par M. Joachim Guis, conseiller municipal de Saint-Cyr, à M. Clovis Hugues et à M. Gervais, ancien maire de Saint-Cyr, aux journaux *La Bataille* et *Le Petit Marseillais* et enfin à M. Reynier lui-même, a été jugé par le tribunal correctionnel de Toulon.

M. Roche, avocat de M. Guis, a lu une lettre de M. Hubbard demandant le renvoi en son nom et en celui de M. Millerand.

Le tribunal correctionnel, faisant droit à leur demande, a renvoyé l'affaire au 30 juin pour qu'elle soit plaidée au fond.

SUICIDE D'UN ENFANT DE SEPT ANS

Saint-Petersbourg, 18 juin.

Un enfant de sept ans, le fils d'un gentilhomme propriétaire, M. Nicolas de Soubko, vient de se suicider à Skritsk (Pologne).

Il jouait tranquillement avec sa mère, lorsqu'il sortit dans le jardin attaché à la maison et se pendit à la branche

Démission du Conseil municipal d'Oullins

Le conseil municipal d'Oullins s'est réuni hier soir à huit heures et demie, salle Veran, Grande-Rue d'Oullins, dans le but de déterminer la ligne de conduite à suivre après la décision du conseil de préfecture. Les vingt-trois conseillers, le maire compris, étaient présents.

Ce conseil, étant composé surtout de petits commerçants et d'ouvriers, tenant à ce que nulle suspicion ne pût s'attacher leur probité et leur honnêteté, a voulu montrer à la population ainsi qu'à la préfecture qu'il ne craignait nullement de se représenter devant les électeurs, — et, d'un accord unanime, a décidé de donner sa démission.

C'est maintenant chose faite, et la parole sera aux électeurs.

LA GRÈVE DU GAZ

La commission de la grève contre le gaz avait convié ses adhérents à assister à une grande réunion qu'elle donnait à l'occasion du passage à Lyon des délégués que les Marseillais grévistes envoient à Paris.

La réunion a eu lieu hier, au Casino, 10, rue de la République, au moyen de superbes lampes à pétrole.

L'assistance était très nombreuse, deux mille personnes environ.

M. Pallières, président de la réunion, déclare la séance ouverte à 8 heures 1/2.

A ses côtés se trouvent les délégués de Marseille, MM. Colombet, Granger, Cressard, Coste, Long, Billon, et MM. Augagneur et Collard, conseillers municipaux de Lyon.

M. Pallières donne d'abord lecture des lettres d'excuses de MM. Guillemin, maire de Lyon; Munier, Millaud, sénateurs; Coste-Labrousse, Milla, Bilet-Gallifet, Arnaud, Montvert, conseillers municipaux, lit un ordre du jour de la Fédération des syndicats invitant ses adhérents à la grève, puis salue les délégués marseillais.

Il explique ensuite le but de la réunion, qui est de centraliser toute la population, afin de lutter contre la plus onéreuse de toutes les compagnies, la compagnie du gaz.

L'orateur donne la parole à M. Cressard, délégué de Marseille.

M. Cressard explique le but de la réunion: la question de l'éclairage est une question qui passionne au plus haut point les populations. Toutes les villes se plaignent d'être exploitées par les compagnies du gaz et la première de toutes, Marseille, a levé l'étendard de la révolte contre une compagnie par trop autoritaire. L'exemple a été suivi, Lyon a soutenu la révolte contre la grande élévation du prix qu'elle paie à la compagnie.

Pas plus à Marseille qu'à Lyon, les compagnies n'ont voulu écouter les réclamations des populations.

Les Marseillais désespérant de voir leurs revendications aboutir ont nommé des délégués avec mission de se rendre à Paris et obtenir du ministre des travaux publics l'autorisation, pour une compagnie d'éclairage par l'électricité ou autre moyen, de s'établir sur la grande voirie, qui elle, n'est pas comprise dans le monopole accordé aux compagnies du gaz.

M. Cressard demande aux Lyonnais de faire comme leurs camarades, les Marseillais, et de nommer, eux aussi, des délégués.

M. Long, délégué de Marseille, fait l'historique de la grève. Commencé il y a trois mois par 2,000 consommateurs la grève ne fait que prospérer; actuellement les grévistes sont au nombre de 15,000 et comme l'élan est donné et qu'il faut compter avec l'ardeur nationale, on peut espérer que sous peu, le gaz sera de partout, ou presque de partout, remplacé par le pétrole.

MM. Fillon, Coste et Naulot, autres délégués marseillais parlent également de la question du gaz, et critiquent vertement, non le ministre des travaux publics, mais ses bureaux qui favorisent par les moyens de leur pouvoir, même par des moyens extralégaux les puissances et riches compagnies.

M. Augagneur prend ensuite la parole: — Je n'ai pas besoin, messieurs, de vous dire que je suis avec vous, et que ce n'est pas la première fois que je défends vos intérêts et combats ceux de la compagnie du gaz.

Dernièrement, au conseil municipal, j'ai eu à prononcer sur la question, et si les rampes à gaz brûlent le 14 Juillet, vous saurez à qui vous le devrez. Ce n'est certainement pas à moi.

La compagnie du gaz doit être combattue pour diverses raisons. Elle vend son gaz exorbitamment cher, et elle nuit à l'hygiène publique. Tout un quartier de la Guillotière est, en effet, infesté par une de ses usines.

Je vous disais que les tarifs de cette compagnie étaient excessivement élevés, et qu'elle pourrait les réduire en réalisant encore d'énormes bénéfices. En voici la preuve: Nous payons le gaz 30 cent. 1/4 le mètre cube. A Berlin, le mètre cube coûte 20 cent.; à Hambourg, 25 cent.; à Paris, 45 cent.; pendant les jours d'été, pendant la nuit, et toutes ces villes qui fabriquent elles-mêmes leur gaz encaissent de très gros bénéfices.

Le conseil municipal peut-il vous aider dans vos revendications, c'est-à-dire à obtenir une réduction de prix? Je le crois.

Une compagnie, par son traité avec la ville, doit avoir un prix unique pour tous ses abonnés. Or, elle a violé récemment l'article du traité relatif à cette clause. En effet, les habitants du tout un point de la ville comme sous le nom de Pilot Tolozan, ont obtenu le gaz à 0,23 cent., alors que partout ailleurs on le paie 0,30 1/4.

Hé bien! il est inadmissible qu'une compagnie puisse avoir plusieurs tarifs et qu'elle porte que la ville fasse respecter le traité avec la ville.

M. Augagneur termine en annonçant aux auditeurs qu'il s'attellera à la question et qu'il fera tout son possible pour faire triompher leurs revendications.

M. Collard blâme le maire qui, lors de la dernière séance du conseil municipal, a parlé et a voté en faveur de la compagnie du gaz.

Il pense qu'avec l'union, les consommateurs triompheront.

M. Tourlet, conseiller général des Bouches-du-Rhône, prononce un discours dans lequel il résume les théories et idées exposées par les délégués marseillais.

M. Pallières remercie les délégués marseillais et met l'ordre du jour suivant aux voix:

ORDRE DU JOUR

Les consommateurs du gaz réunis le 18 juin, émettent le vœu que le ministère des travaux publics laisse aux autorités compétentes le soin de statuer sur les demandes de canalisation sur la grande voirie, et invite les préfets à être favorables à ces demandes lorsqu'elles auront pour but de favoriser la concurrence.

Que le conseil général du Rhône réclame au ministre, dans le même sens, en ce qui concerne les chemins d'intérêt commun.

Il prie les sénateurs et députés du Rhône:

1° D'appuyer ce vœu auprès du ministère des travaux publics;

2° De réclamer au ministre des finances le dégrèvement sur les pétroles à partir du

1er octobre, conformément à la décision du

Parlement.

Cet ordre du jour mis aux voix est adopté à l'unanimité.

L'assemblée adopte ensuite un ordre du jour blâmant les membres du conseil qui ont voté contre la proposition faite

par M. Collard, mardi dernier, et décide que trois délégués lyonnais se joindront

aux Marseillais pour se rendre avec eux à Paris.

La séance est levée à 11 heures 30.

Constitution en Société Anonyme

DES GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AUX-DEUX-PASSAGES

Au Capital de 2,200,000 Francs

Les magasins, fermés depuis Jeudi soir pour permettre l'inventaire de toutes les marchandises, se rouvriront

DEMAIN LUNDI 20 JUIN

Tous les articles existant en magasin seront mis en vente avec baisse de prix. Afin que les acheteurs puissent se rendre compte de la différence, les nouveaux prix seront marqués à l'encre bleue à côté des anciens.

En prévision de cette réouverture et pour l'inauguration de la nouvelle Société, nous avons traité à des conditions particulièrement avantageuses de qualité et de bon marché des affaires importantes à tous les comptoirs, notamment à ceux de lingerie pour dames et pour hommes.

La Société des Grands Magasins de Nouveautés AUX DEUX PASSAGES ne négligera rien pour conserver à la maison son ancienne réputation de loyauté. Elle continuera, comme par le passé, à n'avoir que des produits de premier choix et à mettre dans ses rapports avec la clientèle la plus grande complaisance possible. Elle s'imposera aussi comme règle de conduite invariable de vendre tous les articles sans exception à très petit bénéfice.

Etudes de M^e Alphonse BERNOUD, avoué à Lyon, rue de la République, 32, successeur de M^e PRELLE; de M^e BALLOFFET, avoué à Lyon, rue des Augustins, 13; de M^e PONDEVEAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, 7; de M^e GUILLEMAIN, avoué à Lyon, rue Grenette, 2.

VENTE PAR LICITATION

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, D'UNE GRANDE ET BELLE

MAISON

Plusieurs corps de bâtiments avec cours et dépendances

SITUÉE A LYON

Rue PUISS-GAILLOT, 1, et rue ROMARIN, 33

Adjudication au Samedi 2 Juillet 1892, à Midi
Au Palais de Justice

MISE A PRIX : 500,000 FR.

Revenu brut : 58,140 f. Revenu net : 52,140 f. environ

S'adresser pour les renseignements : 1^{er} à M^e Alphonse Bernoud, avoué à Lyon, rue de la République, 32; 2^e à M^e Balloffet, avoué à Lyon, rue des Augustins, 13; 3^e à M^e Pondeveaux, avoué à Lyon, rue Neuve, 7; 4^e à M^e Guillemain, avoué à Lyon, rue Grenette, 2; 5^e à M^e Sestier, avoué à Lyon, rue Longue, 20; 6^e à M^e Nérard, avoué à Lyon, rue Grenette, 23; 7^e à M^e Bailly-Girard, régisseur de l'immeuble, demeurant à Lyon, rue des Augustins, 3; 8^e à M^e Dépard, notaire à Lyon, rue d'Algérie, 23, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Etude de M^e JUVANON, huissier, place Bellecour, 15, Lyon.

Il sera vendu, sur la place de la mairie de St-Fons, le mardi 21 juin 1892, à onze heures du matin : Un tonneau à vidange sur charrette, un char à banc, harnais, rouleau en bois, horloge, table, chaises, etc.

Le tout saisi. JUVANON.

Etude de M^e JUVANON, huissier, place Bellecour, 15, Lyon.

Il sera vendu, à Lyon, rue Vendôme, 25, le mardi 21 juin 1892, à onze heures du matin : outillage et matériel de menuiserie, bois, glace, pendule, buffet et autres objets.

Le tout saisi. JUVANON.

Etude de M^e JUVANON, huissier, place Bellecour, 15, Lyon.

Il sera vendu, à Lyon, rue Vendôme, 25, le mardi 21 juin 1892, à onze heures du matin : outillage et matériel de menuiserie, bois, glace, pendule, buffet et autres objets.

Le tout saisi. JUVANON.

GRANDE CHAPELLE DES 3 PRIX
2,55 - 3,55 - 7,55

ASSORTIMENT COMPLET

CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, POUR HOMMES, MANCHETTES, PARURES ET BOUTONS, DE MANCHETTES, OMBRELLES, GRAVATÉS, FOULARDS, ÉPINGLES, POUR GRAVATÉS, GANNES, PARAPLUIES, ET

SOLIDITÉ - ÉLÉGANCE - BON MARCHÉ
MAISON ARNAUD
LYON - Rue Terme, 21 - LYON

VOGUE DE LA PART-DIEU

LE GRAND BAL AU PETIT-ÉLYSÉE

Direction : Eugène GUILLOUD

Devant le succès obtenu à la Vogue du Parc, M. Guilloud a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il ouvrira son établissement quatre fois par semaine : Dimanche, Lundi, Jeudi et Samedi. L'orchestre, considérablement augmenté, exécutera les danses les plus nouvelles des principaux auteurs.

NOTA. - Le bal est installé sous les vastes ombrages de la Part-Dieu, à l'angle des rues Garibaldi et de la Part-Dieu, en face la station des tramways des Cordeliers à Bron.

CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PHthisie

MALADIES DES OS, SURMENAGE, et en général tous états qui demandent un reconstituant.

SOLUTION JACQUEMAIRE

au Bi-Phosphate de Chaux gazeux

Préparation perfectionnée - La plus assimilable - La seule indolore

Exiger le Bouchon métallique en porcelaine et le Plomb de garantie.

DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES - BROCHURE GRATUITE SUR DEMANDE